

réouverture des fabriques et la reprise immédiate du travail. On agréa de part et d'autre cette demande d'une sorte d'armistice ; et, quelques jours après, les longues cheminées se couronnèrent de nouveau des tourbillons de fumée, les mécanismes divers firent entendre le ronronnement accoutumé, la joie rentra dans les foyers. Cette religieuse population goûtait déjà les premiers fruits de la confiance qu'elle avait manifestée envers son pasteur spirituel.

Cependant, désireux de se mettre à l'œuvre sans aucun retard, l'archevêque demanda aux patrons, d'une part, et aux travailleurs, de l'autre, de lui remettre aussitôt que possible, sous forme de factums distincts, l'exposé complet de leurs idées sur les questions en litige et des griefs qu'ils pensaient avoir les uns contre les autres ; puis, ayant reçu ces documents, il en fit remettre des copies aux parties adverses, afin de les mettre en mesure de fournir des explications ou des allégués présentés de part et d'autre. Ensuite, il communiqua toutes ces pièces à une commission composée des curés des trois paroisses ouvrières de la ville et de quelques autres ecclésiastiques prudents et instruits, avec charge d'étudier ces écrits et les divers points de justice et d'économie sociale qui y étaient soulevés.

C'est après avoir pris de telles précautions, après avoir entendu les avis des membres de la commission qu'il avait nommée, et après avoir mûrement considéré la question sous ses aspects divers, que l'archevêque Bégin rendit, le 10 janvier 1901, la célèbre « Sentence arbitrale, » qui a justement attiré l'attention, de l'un et de l'autre côté de l'Atlantique, que l'on a regardée partout comme un monument de sagesse et de prudence, et dont la mise en pratique sincère assurerait en tout lieu la paisible tranquillité des relations entre le Capital et le Travail. Ces directions de si haute sagesse sont le reflet exact des enseignements de l'Encyclique à jamais mémorable, *Rerum novarum*, de N. S.-P. le Pape Léon XIII.

Voici la reproduction textuelle de la *Sentence* de Mgr Bégin :